



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 095-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.189

Déposée le : 02.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Wenger (Spiez, PEV) (porte-parole)
Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)
de Meuron (Thun, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1046/2022 du 19 octobre 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Une liaison en TP novatrice à Thoune-Est

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la faisabilité d'une liaison de transports publics dans la région entre Hünibach et Thoune au moyen d'un bus amphibie.

Développement :

Plusieurs interventions parlementaires ont déjà abordé la question des embouteillages sur la rive droite du lac de Thoune. Un forum des transports a été institué pour trouver une solution et des mesures immédiates ont été adoptées. En outre, les premières étapes de l'étude de faisabilité de grands projets d'infrastructure pour le trafic motorisé ont été lancées. Les projets de contournement tels que le tunnel de Hübeli ou la traversée du lac ne sont pas seulement extrêmement coûteux, mais nécessitent également un long délai de réalisation. Aucun projet de développement routier ne serait prêt avant 2040.

Une amélioration de la situation du trafic doit toutefois être rendue possible dans un avenir proche et, avant tout, les personnes utilisant les transports publics doivent disposer de liaisons fiables et donc attrayantes.

La combinaison d'une ligne express par bus amphibie, avec un passage dans le lac, dans le secteur de Hünibach, et d'une ligne de bus qui desservirait également les arrêts situés sur le coteau à partir de Hünibach, pourrait donner naissance à une variante de transport public intéressante.

Une liaison de transports publics performante vers et depuis la gare de Thoune permettrait aux habitantes et habitants de la rive droite du lac de Thoune d'avoir leur correspondance et de profiter ainsi de la très bonne offre de bus et de trains. À l'instar d'une ligne de bus à Rotterdam, le tronçon routier critique pourrait être contourné par une voie navigable. L'un des

avantages majeurs de cette nouvelle ligne de bus serait le temps de mise en œuvre. La population concernée pourrait compter sur une amélioration dans un délai raisonnable.

Des informations détaillées et des photos d'une telle solution sont disponibles sur Internet : [Splashtours bus – Splashtours Rotterdam](#). Il faudrait privilégier une source d'énergie renouvelable.

Pendant les heures plus calmes de l'après-midi ou le dimanche, un tel projet se prêterait également très bien à des fins touristiques. Qui ne rêverait pas de faire une excursion en bus amphibie ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif rejoint l'idée exprimée dans le postulat, selon laquelle la situation actuelle en matière de trafic est insatisfaisante sur la rive droite du lac de Thoune. L'après-midi, les embouteillages en direction de la ville sur la Hofstettenstrasse à Thoune entravent la circulation de toutes les usagères et tous les usagers. Il est important pour le Conseil-exécutif qu'une amélioration de la situation du trafic soit rendue possible dans un avenir proche ; il a dans ce but mis en place plusieurs mesures immédiates qui ont porté leurs fruits.

Concernant la demande exprimée dans le postulat, le Conseil-exécutif prend position comme suit :

En guise d'introduction, le Conseil-exécutif rappelle que, conformément à l'article 96 alinéa 2 de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI, RS 747.201.1), les véhicules amphibies ne sont actuellement pas admis en Suisse. Leur admission impliquerait une modification du droit fédéral. Or, pour être intégrés officiellement aux transports publics, il faudrait que le potentiel de ces véhicules soit préalablement avéré.

Des bus amphibies sont en service dans différentes villes européennes (notamment à Rotterdam, Hambourg, Paris, Salzburg et Stockholm). Utilisés à des fins touristiques (visite des ports et des villes), ces véhicules ne font pas partie de l'offre de transports publics. On peut donc difficilement les comparer à des véhicules assurant le trafic de ligne.

Plusieurs arguments s'opposent à l'utilisation de bus amphibies. Du point de vue de la construction, des véhicules à plancher surélevé s'imposent, le dispositif de propulsion étant, à moins d'opter pour la variante du sous-marin, obligatoirement situé en dessous de l'espace destiné à accueillir les passagères et passagers. Le seuil de ces véhicules est nettement plus élevé que celui des cars de tourisme par exemple, et les passagères et passagers y accèdent en règle générale en empruntant une passerelle externe comprenant plusieurs marches. Les véhicules ne seraient donc pas accessibles aux personnes en situation de handicap, une exigence légale requise d'ici à fin 2023 pour les transports publics. Pour une utilisation de tels véhicules sur les lignes 21 et 25, chaque bordure d'arrêt devrait être équipée d'une infrastructure adaptée dans les deux directions jusqu'à Gunten/Sigriswil, à savoir des plateformes d'accès surélevées incluant des rampes, des ascenseurs ou des escaliers. L'espace routier disponible le long du lac de Thoune n'offrirait pas la place nécessaire à ces aménagements, qui engendreraient par ailleurs des travaux et des coûts démesurés. Les temps d'embarquement et de débarquement seraient nettement plus longs que ceux des bus à plancher bas, et cela à tous les arrêts. La durée du trajet entre Hünibach et Thoune serait elle aussi considérablement prolongée.

Selon les informations de la société Splashtours, l'exploitant des bus amphibies à Rotterdam, les véhicules affichent une vitesse de 11 km/h dans l'eau. La mise à l'eau et la sortie de l'eau

durent quelques minutes. Pour une traversée de Hünibach (embarcadère) jusqu'à la gare de Thoune, soit une distance de 1,5 km, le temps de trajet serait de 15 minutes. La durée de trajet officielle des bus STI pour le même trajet, réserve de trois minutes comprise, est de neuf minutes. En ne considérant que ce tronçon, la traversée du lac ne serait intéressante qu'à partir d'un retard de six minutes. Le canton examine depuis un certain temps déjà la faisabilité de différentes variantes qui permettraient d'améliorer la situation du trafic sur la rive droite du lac de Thoune. Les mesures immédiates testées ont permis de réduire notablement les retards de plus de cinq minutes moyennant des investissements modérés.

Les « arrêts sur chaussée virtuels » et les limitations temporaires de vitesse permettant de fluidifier la circulation en cas de fort trafic font partie des mesures immédiates introduites à titre expérimental par le canton de Berne et la ville de Thoune début 2022. Le contrôle des résultats montre que ces mesures ont un effet positif. L'évaluation des temps de parcours des bus a révélé que les retards de plus de cinq minutes et donc les problèmes de correspondance avec le trafic longue distance en direction de Berne étaient nettement moins fréquents. Les « arrêts sur chaussée virtuels », qui réduisent les temps de retard des bus aux heures de pointe et permettent aux automobilistes de dépasser les bus quand le trafic est plus faible, ont été remis en service en août 2022 et devraient être définitivement adoptés.

Le canton de Berne examine en outre la possibilité de mettre en œuvre de manière définitive d'autres mesures immédiates testées, comme des installations de signaux lumineux aux carrefours du Schlossberg et du Lauitor. La ville de Thoune étudie quant à elle, avec le concours des communes de la rive droite, l'option de tester une suppression de la circulation à sens unique et d'autres solutions de guidage du trafic dans le centre-ville.

Le Conseil-exécutif est d'avis que les mesures mises en œuvre amélioreront davantage la situation que l'utilisation de bus amphibies. Étant donné ce qui précède, il considère que des examens supplémentaires ne seraient pas pertinents.

Destinataire
– Grand Conseil